



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 6074

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, sur la situation des services de la direction générale des impôts charges, entre autres missions, de l'assiette de la fiscalité directe locale et confrontés depuis plusieurs années à des suppressions d'emplois. Ces réductions d'effectifs conduisent à de nombreuses difficultés : la remise en question des tournées en commune altère les possibilités de saisir correctement les valeurs locatives cadastrales et de procéder régulièrement à l'identification et à la localisation des biens et des contribuables. De plus, la mise en place de moyens informatiques ne sera généralisée dans les services qu'à partir de 1990 et ne pourra en aucune façon pallier l'absence d'intervention des services sur le terrain. Ces difficultés génèrent un contentieux très important, ce qui a pour conséquence d'entretenir un climat défavorable dans l'opinion publique ternissant par contre coup l'image de marque des services fiscaux et des collectivités locales. Par ailleurs, la renonciation des pouvoirs publics à la mise en œuvre d'une révision foncière véritable ne peut que dégrader encore plus un système fiscal inégalitaire basé sur des valeurs locatives anachroniques et inadaptées. La complexité de leur calcul rend difficile pour les contribuables, les élus locaux et parfois même les agents des impôts, toute tentative de vérification. Depuis 1970, date de la dernière révision, les valeurs locatives ont souvent perdu toute relation avec les données économiques réelles ; de plus, les conditions dans lesquelles s'est effectuée cette dernière révision ont conduit, au fil du temps, au fait que dans une même commune les valeurs locatives d'immeubles de valeur comparables sont totalement différentes. Cette inadaptation des bases d'imposition conduit souvent les élus locaux à rechercher dans le niveau des taux et celui des abattements une possibilité de mieux répartir l'effort demandé aux contribuables de leur commune. C'est pourquoi il lui demande de reconnaître, par l'octroi de moyens convenables, l'importance des tâches de la direction générale des impôts et son rôle de service fiscal et foncier.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour faire face à ses missions, alors que ses charges augmentent, la direction générale des impôts mène une politique active de modernisation des services et de simplification des tâches. C'est ainsi, notamment, que l'informatisation des services du cadastre et du recouvrement se poursuit activement, que celle des centres des impôts vient d'être engagée et que celles des conservations des hypothèques, du plan cadastral et des services de la viticulture ont été inscrites parmi les premières priorités du schéma directeur. Le développement de l'informatique s'accompagne de la mise en place de nouvelles méthodes de travail qui visent à rationaliser les travaux d'assiette et de contrôle et à moderniser les relations avec les collectivités locales pour l'établissement des impôts locaux. Des reorganisations de structures sont également intervenues : d'autres sont en expérimentation ou à l'étude. Elles tendent à utiliser plus efficacement les moyens disponibles en tenant compte des besoins des usagers. Toutes ces mutations s'accompagnent d'un effort très important de formation professionnelle. Cette politique active de modernisation permettra de responsabiliser et de motiver les personnels, d'améliorer leurs conditions de travail et d'accroître sensiblement la qualité des services rendus aux usagers et aux collectivités locales dans le domaine fiscal et foncier. En ce qui concerne la révision foncière, le

Parlement, par l'article 29 de la loi de finances rectificative pour 1986, a prévu la mise en oeuvre d'une revision generale des evaluations foncieres des proprietes baties et non baties. Les modalites de cette operation sont actuellement a l'etude.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6074

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3479